



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

COMMUNIQUE DE PRESSE
Pour parution immédiate

Genève, le 24 février 2009

Construction de logements : 2008 est une année de transition

Nous avons pris connaissance du communiqué de presse de l'Office cantonal de la statistique de ce jour intitulé « construction de logements à Genève en 2008 et perspectives ».

L'année 2008 est une année de transition quant à la production de nouveaux logements dans le canton. En effet, un retrait est observé par rapport à l'année 2007 qui elle, avait été bonne par rapport aux 5 ans précédents (gain effectif de 1'740 unités par rapport à la moyenne des années 2002 à 2006 de 1'227 logements). La production de logement en 2008 souffre manifestement du retard pris sur les « grands périmètres » que sont les Vergers, la Chapelle les Sciez et les Communaux d'Ambilly.

Toutefois, les perspectives sont les meilleures depuis plusieurs années puisque le nombre de logements autorisés est en très forte progression tout comme le nombre d'ouvertures de chantier et le nombre de logements en construction. Dès lors les perspectives sont bonnes pour la mise à disposition de nouveaux logements en 2009. Ces résultats sont liés aux premiers effets de la nouvelle politique du logement qui tend à porter ses fruits.

Nous préconisons la mise à disposition de 2'500 logements par année pour tenter de résoudre la pénurie de logements. Cet objectif ne peut pas être atteint sans la mise à disposition de terrains à bâtir en plus grand nombre. C'est donc au niveau de l'aménagement du territoire qu'il faut faire des efforts plus significatifs pour réaliser des plans localisés de quartiers, proposer de nouveaux déclassements et, à moyen terme, adopter un nouveau plan directeur cantonal.

Les nouvelles données relatives à la durée des étapes de construction devraient être utiles, à l'avenir, pour tenter de réformer les procédures afin que celles-ci soient plus rapides. A cet égard, nous relevons le fait que le délai évoqué par l'OCSTAT entre « l'acceptation du dossier et l'ouverture du chantier » doit se comprendre comme étant le délai qui s'écoule entre la délivrance de l'autorisation de construire et l'ouverture de chantier. Ce délai n'est pas maîtrisable par les constructeurs parce qu'il dépend des procédures de recours qui frappent certaines autorisations jusqu'à ce qu'elles soient définitives.

Contact :

Christophe Aumeunier, secrétaire général de la CGI : tél. 079 668 53 75

La CGI en bref...

La CGI est présidée par M. Thierry Barbier-Mueller.
Son secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.
Active depuis 89 ans, la CGI compte 6'500 membres, propriétaires immobiliers.
Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accession à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

www.cgionline.ch

